



Si vous demandez un certificat d'admissibilité, vous devez apporter les documents (originaux) énumérés dans le tableau ci-dessous à votre rendez-vous.

Note : il s'agit des situations les plus courantes qui permettent à un enfant de recevoir de l'enseignement en anglais au Québec. Si vous êtes incertain de votre situation, téléphonez à l'équipe des admissions au 514-422-3022 ou envoyez un courriel à admissions@lbpsb.qc.ca et nous serons heureux de vous répondre.

	Documents requis	Notes
Scénario 1 : Parent ou frère et sœur scolarisés au Québec (en anglais)	<ol style="list-style-type: none">1. Certificat de naissance de l'enfant<ol style="list-style-type: none">a. si l'enfant est né au Canada :certificat de naissance canadien (forme longue avec les noms des parents) OUb. enfant né hors du Canada : certificat de naissance étranger forme longue avec les noms des parents) ET certificat de naissance traduit (en ANG ou FRA) le cas échéant ET statut de l'enfant au Canada (citoyenneté canadienne, carte de résident permanent)2. Statut des parents au Canada<ol style="list-style-type: none">a. Certificat de naissance canadien des parents OUb. Citoyenneté canadienne OUc. Passeport canadien valide3. Certificat d'admissibilité des parents ou des frères et soeurs ou code permanent du Québec (si disponible)	À noter: <ul style="list-style-type: none">• Si le certificat d'admissibilité du parent est utilisé, il faut montrer la citoyenneté canadienne de parent.• Si le certificat d'admissibilité du frère ou de la sœur est utilisé la citoyenneté canadienne de l'un ou l'autre des parents est acceptée ou du parent en commun si le frère ou la sœur a seulement un parent en commun.
Scénario 2: Parent, enfant ou frère et sœur scolarisés au Canada (en anglais) Spécifiquement :	<ol style="list-style-type: none">1. Certificat de naissance de l'enfant<ol style="list-style-type: none">a. si l'enfant est né au Canada : certificat de naissance canadien (forme longue avec les noms des parents) OUb. enfant né hors du Canada : certificat de naissance étranger (forme longue avec les noms des parents) ET certificat de naissance traduit (en ANG ou FRA) le cas échéant ET statut	

<p>1. Enfant qui a reçu la plus grande partie de son enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada;</p> <p>2. Enfant dont le frère ou la sœur a fait la plus grande partie de ses études du primaire ou du secondaire en anglais au Canada;</p> <p>3. Enfant dont le père ou la mère a fait la plus grande partie de ses études primaires en anglais au Canada.</p> <p>Dans les deux premiers cas, le père ou la mère de l'enfant doivent être des citoyens canadiens. Dans le troisième cas, le parent qui a étudié au Canada doit être un citoyen canadien.</p>	<p>de l'enfant au Canada (citoyenneté canadienne, carte de résident permanent)</p> <p>2. Statut des parents au Canada :</p> <p>a. Certificat de naissance canadien des parents OU b. Citoyenneté canadienne OU c. Passeport canadien valide</p> <p>3. Un document original officiel indiquant une preuve d'enseignement en anglais dans une autre province</p> <p>a. Bulletins qui indiquent que la plus grande partie des études ont été faites en anglais au Canada OU b. Lettre originale de l'école ou de la commission scolaire attestant que la plus grande partie des études ont été faites au Canada.</p>	
<p>Scénario 3 : enfant ayant de graves troubles d'apprentissage (exemption spéciale)</p>	<p>Si la demande d'admissibilité est faite en raison de graves troubles d'apprentissage, communiquez avec l'équipe des admissions pour obtenir des conseils au 514-422-3022 ou à admissions@lbpsb.qc.ca.</p>	
<p>Scénario 4 : clause grand-parent</p>	<p>Si la demande d'admissibilité est faite en vertu d'une clause grand-parent, communiquez avec l'équipe des admissions pour obtenir des conseils au 514-422-3022 ou à admissions@lbpsb.qc.ca.</p>	
<p>Scénario 5 : parents ayant un permis de travail valide</p>	<p>1. Certificat de naissance de l'enfant (forme longue avec les noms des parents) du pays d'origine ET certificat de naissance traduit (en ANG ou en FRA), le cas échéant.</p>	

	<p>2. Document valide d'immigration de l'enfant</p> <p>a. visa canadien OU b. fiche du visiteur</p> <p>3. Permis de travail valide canadien du parent (ET lettre de l'employeur s'il n'est pas indiqué sur le permis)</p>	
Scénario 6 : Parents ayant un permis d'études valide	<p>1. Certificat de naissance de l'enfant (forme longue avec les noms des parents) du pays d'origine ET certificat de naissance traduit (en ANG ou en FRA), le cas échéant</p> <p>2. Document d'immigration valide de l'enfant</p> <p>a. visa canadien OU b. fiche du visiteur</p> <p>3. Permis d'études canadien valide du parent</p> <p>4. Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)</p> <p>5. Lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement</p>	
Scénario 7 : Parents ayant un statut diplomatique	<p>1. Certificat de naissance de l'enfant (forme longue indiquant le nom des parents) du pays d'origine ET certificat de naissance traduit (en ANG ou en FRA), le cas échéant</p> <p>2. Lettre de protocole</p>	
Scénario 8 : un parent est citoyen canadien ou résident permanent domicilié dans une autre province canadienne ou sur un territoire canadien et vit temporairement au Québec pour étudier ou travailler	<p>En raison de la nature complexe de cette demande, communiquez avec l'équipe des admissions pour obtenir des conseils au 514-422-3022 ou par courriel admissions@lbpsb.qc.ca.</p>	

Scénario 9 : un parent est membre des Forces armées canadiennes et est temporairement affecté au Québec	En raison de la nature complexe de cette demande, communiquez avec l'équipe des admissions pour obtenir des conseils au 514-422-3022 ou par courriel admissions@lbpsb.qc.ca .	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--